



DIRECTION GENERALE ADJOINTE

Aménagement, Cadre de Vie et Patrimoine

☎ 02.38.79.58.00

ARRETE PERMANENT N°JU202422
portant règlementation de l'éclairage public

Le Maire de la ville de Saint Jean de la Ruelle,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2212-2,
VU le code de l'environnement, notamment ses articles L583-1 à L583-5,
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,
VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,
VU l'arrêté municipal n°JU202306 du 5 avril 2024 portant règlementation de l'extinction de l'éclairage public,
CONSIDERANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de Saint Jean de la Ruelle sont modifiées, à compter de la date de publication du présent arrêté, dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 : L'éclairage public sera rétabli tous les jours, de minuit à 5 heures du matin, sur les voies suivantes :

- Rue Charles Beauhaire,
- Avenue Pierre Mendès France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié réglementairement et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée au :

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale du Loiret,
- Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et des Secours du Loiret,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de Keolis,
- Monsieur le Responsable du Pôle Territorial Nord-Ouest.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 2 septembre 2024



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle